



<http://www.protectionsite-stsauveur77.fr>
protectionsite.stsauveur77@gmail.com

La Gazette

Janvier
2018

N° 16

Journal de l'ASSOCIATION pour la PROTECTION du SITE de SAINT-SAUVEUR-SUR-ÉCOLE

Siège Social : Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole rue Creuse 77930 SAINT-SAUVEUR-SUR-ÉCOLE

Association (Loi de 1901) n° W772000945, déclarée en 1970 et agréée ALU le 10 mars 2017 n° 2017/CS/33

Le mot du Président

Très souvent, les associations se créent à l'occasion de projets ou d'actions auxquels un collectif tente de s'opposer. L'Association pour la Protection du Site de SAINT SAUVEUR SUR ECOLE n'a pas échappé à cette constante. Elle s'est créée en 1970, lors d'un projet de lotissement face au moulin à coté du lavoir.

Mais très vite notre association sous l'influence de ses présidents successifs, refusa de se limiter à contester ou dénoncer. La participation constructive est apparue beaucoup plus efficace que la contestation systématique. C'est cette évidence que j'essaie de perpétuer depuis une vingtaine d'années. L'équipe de bénévoles qui constitue notre conseil d'administration travaille sans compter son temps à l'intérêt général.

L'association soutenue par une popularité constante, près de 20% des foyers Saint-Salvatoriens, œuvre intra muros et auprès des communes voisines ou de la région. La Préfecture a agréé L'ASSOCIATION pour son exercice continu d'activités statutaires désintéressées en rapport avec l'urbanisme.

J'aimerais à l'occasion de cette nouvelle année remercier particulièrement mes collègues du bureau si discrets mais si efficaces. Leur travail dans les comités consultatifs, ouverts par la commune, n'est pas forcément mesuré par les habitants. Et pourtant de façon assidue, ils analysent et proposent des modifications au PLU, SDA, permis de construire, station d'épuration, travaux divers, inventorient chemins et patrimoine communaux, participent à des colloques en rapport avec notre cadre de vie, concourent activement à l'élaboration des SCOT des territoires, démarchent les mairies, PNR ou communauté d'agglomération. Ils nettoient même des panneaux ou réhabilitent la signalisation de nos chemins etc...

Loin d'être naïve l'équipe de bénévoles sait que :

*Toute personne qui fait quelque chose, a aussitôt contre elle
Ceux qui voudraient faire la même chose,
Ceux qui font précisément le contraire,
et surtout les gens d'autant plus sévères qu'ils ne font rien du tout.*

Alors à ceux qui trouvent qu'on en fait trop, aux autres, ou plutôt aux mêmes qui trouvent parfois qu'on n'en fait pas assez, ou bien encore aux distraits qui oublient de signer leurs tracts anonymes, nous leur disons « PARTICIPEZ DE FAÇON CONSTRUCTIVE » car pour l'instant le systématisme de vos critiques est pesant et ne profite à personne.

Que puisse notre village rester ce qui nous a fait le choisir !

Bonne et heureuse année 2018 à tous les habitants.

J.BACH

L'Assemblée Générale de notre Association se tiendra le jeudi 22 mars 2018 à 20h30 dans la Grande Salle de La Mairie. Elle est ouverte aux adhérents, ainsi qu'à tous les habitants, venez nombreux !

PETITE HISTOIRE... non imaginaire

Certes nous n'avons pas le pouvoir de réussir tout ce que nous entreprenons, mais l'essentiel est d'agir, de sensibiliser, d'accompagner et de se préoccuper de tous les sujets qui impactent ou impacteront le cadre de vie des SAINT SALVATORIENS !

Il faut vraiment méjuger pour voir dans nos actions, une œuvre d'intérêt particulier ou bien encore une pseudo-protection de l'environnement !
Ci-après quelques sujets abordés par notre Association depuis 2000

- Épandages des boues agricoles
- La beauté du village
- C5 et ses Ersatz
- Couloirs Aériens : Respect des altitudes
- Impact de MELUN- Aménagements des rues de la Terre aux Moines et du Bois Rouge.
- VAL DE SEINE
- Bruit A6
- Intercommunalité : Conséquences sur l'environnement,
- Les gens du voyage
- Application du POS Utilisation de l'Espace Naturel Sensible de St Sauveur
- Utilisation des nappes phréatiques
- Impacts de la tangentielle Ouest-Sud (Réseau SNCF Poissy-Melun)
- Union des Associations contre le C5.
- Participation au SMEP de FONTAINEBLEAU
- Les Couloirs Aériens : réunion organisée par Décibel Environnement 77 + C4A
- Réunion de bureau des Amis du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.
- Rencontres avec la nouvelle Équipe Municipale.
- Réunion d'information en présence du Conseil Général, du président du Syndicat de la rivière École et du conseil municipal concernant l'acquisition, par le Conseil Général, d'un espace de 6 ha situé de part et d'autre de la rivière École.
- Analyse du POS de St Sauveur
- La pollution de l'École
- /Inondation de l'espace naturel sensible
- Manifestations contre les couloirs aériens à PARIS
- Les couloirs aériens à Barbizon.
- Discussions et échanges avec : ADP, DGAC, ACNUSA, MINISTERE
- Dossier de Voirie d'Agglomération
- Le stationnement
- Tout près de St Sauveur, à Boissise le Roi, deux zones NAX se préparent à accueillir des ZAC.
- Le village de ST SAUVEUR cerné par les projets routiers
- Le triangle des Bermudes 160 Véhicules disparaissaient dans un carrefour de ST Sauveur
- L'inauguration du GR 32
- Une antenne d'émission/réception de téléphones portables va être installée sur le clocher de l'église St Eutrope par la Sté SFR.
- Modification du plan local d'urbanisme
- Rappelez-vous que la déchetterie existe !
- L'eau Quoi de plus naturel
- Le dysfonctionnement de la station d'épuration
- Le tracé qui reliera l'autoroute A6 à la RN7 n'est pas encore connu mais il est probable qu'il passe par Brinville – Auxonnettes
- Le Moulin de la Fosse
- Troubles de voisinage
- Les arbres dans les relations de voisinage.
- La communauté de communes du pays de bière et le maire de Saint Sauveur « poignarde » la qualité de vie de notre village
- La DGAC envisage enfin de modifier les trajectoires des couloirs, nous la soutenons !



- Un consensus sur les projets de barreau Nord et barreau Sud dits, projets d'intérêt commun à toutes les villes menace notre village
- Participation étroite avec les associations environnantes.
- PINDERLAND à Perthes.
- Les panneaux de signalisation
- Inondation au moulin
- Changement de communauté de communes
- Les chemins
- Les enquêtes publiques
- Nos bâtiments communaux
- La chenille processionnaire du pin
- Affichage sauvage
- La ligne Haute Tension
- Le nouveau PLU
- Les Frelons Asiatiques
- Les mouvements de terre à ORGENOY
- Les affichages sauvages.
- Des Paroles et des Actes
- L'assainissement et la Station
- Les fuites d'eau potable
- Les zones inondables
- L'anormalité de l'attribution financière acceptée durant 13 ans par la communauté de communes

Vous pouvez retrouver nos modestes actions sur notre site Internet à la rubrique «publications»

MESURE D'EXPOSITION AUX CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES



Des habitants s'inquiètent de la multiplication des antennes téléphoniques sur des édifices communaux et du niveau d'exposition aux champs électromagnétiques qu'elles produisent. Il est difficile aussi d'échapper, aux WI-FI, Bluetooth, etc. Toute personne souhaitant connaître le niveau d'exposition de son domicile peut faire appel à l'agence nationale des fréquences. **C'est gratuit !**

La demande se fait via l'imprimé CERFA 15003*01. Toutefois le formulaire de demande doit **être impérativement signé par un organisme habilité** tel que la commune.

Chaque demandeur sera le point de contact privilégié de l'organisme qui effectuera la mesure. Le dossier devra en conséquence être aussi précis que possible.

Si vous êtes demandeur, téléchargez le formulaire et sa notice technique sur le site du service public.

Dans son article page 3 de son journal n°7 intitulé :

La sournoiserie du projet PLU, incompréhension ou triste réalité

Le CERCLE SAINT SALVATORIEN s'étonne que « l'association de la Protection du site n'aborde pas le sujet de la ZA alors qu'elle s'occupe de travaux sur les communes voisines » : **il se trompe !**

La Protection du site constate par elle-même et aborde régulièrement la ZA dans le cadre des comités consultatifs auxquels elle participe. **La réalité n'est pas celle décrite dans l'article du CERCLE !**

1. On ne voit pas où le PLU sort du cadre actuel !

L'agrandissement possible de la ZA à usage industriel et artisanal est dénoncé comme sortant du cadre actuel. **Très bizarre !** La ZA actuelle autorise déjà les constructions destinées à abriter des **activités artisanales, industrielles**, d'entrepôts, de commerces, de bureaux et de services, hôtelières. (Page 1 du POS de mai 2009.)

2. Tenter de faire peur aux habitants n'a jamais plaidé en faveur d'une cause !

Il n'est pas sérieux d'imaginer l'arrivée d'une cimenterie ou d'une usine de traitement chimique dans la ZA !

Et pourquoi pas l'enfouissement des déchets radioactifs ?

La commune a déjà refusé l'implantation d'activités, bien moins dangereuses, que ces fictions ! Nous y veillons !



3. Les bâtiments agricoles avec logements de fonction destinés aux exploitants ne sont pas une nouveauté !

La possibilité pour les exploitants agricoles de destiner une partie de leurs bâtiments à usage d'habitation n'est pas une nouveauté, La construction en zone agricole d'un logement de fonction est une dérogation accordée par le Code de l'Urbanisme. La délivrance de permis de construire est ici subordonnée à la notion d'activité agricole. On constate que, dans la ZA actuelle, certains propriétaires ont eux aussi choisi de loger sur la parcelle destinée à leur activité. **Faut-il leur interdire ?**

4. Les constructions non conformes seront-elles blanchies ?

Il faut avoir de l'imagination pour écrire « Sachant que le règlement de la zone AUX s'appliquera à la ZA existante, peut on en déduire que ce nouveau PLU y blanchirait certaines constructions actuellement non-conformes ? »

Si les nouvelles règles du PLU sont zonées, il est bien sûr évident que les nouvelles dispositions ne s'appliqueront qu'aux constructions nouvelles mais pas aux constructions déjà réalisées.

Certaines (plusieurs) constructions, avancées par cet article, comme actuellement non-conformes le seront tout autant demain !

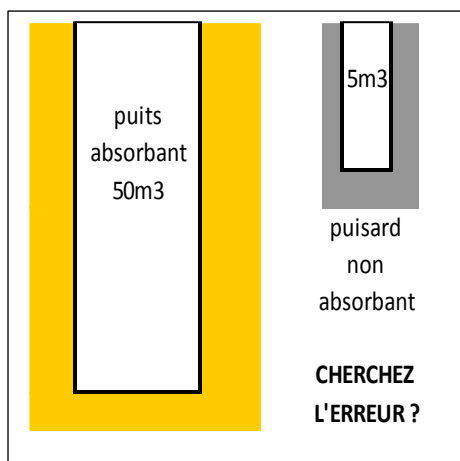
De plus, en cas d'un règlement muet sur certaines règles, le Code de l'Urbanisme s'appliquera.

L'enquête publique permettra aussi de faire des remarques.

5. L'entretien des voiries et réseaux dans la ZA sont de la compétence du pays de Fontainebleau et pas de la commune !

La remise en état des trottoirs, routes et canalisations dans la ZA semblent d'un seul coup être une priorité. Que ne l'a-t-elle pas été depuis des décennies. Désormais c'est la nouvelle agglomération qui détient la compétence en ce qui concerne les ZA.

6. La commune a fait preuve, lors de la rétrocession, d'une légèreté coupable qui participe aux anomalies actuelles.



Le lotissement de la ZA « La mare aux 3 saules » avait pour obligation, dans le cadre de son statut privé, de créer un **puits absorbant de 50m3 afin de récupérer les eaux pluviales de la voirie**. La municipalité en place en 1997 a accepté de reprendre dans le domaine public les voiries et réseaux privés de la ZA. Elle a fait preuve à cette occasion d'une légèreté coupable qui va coûter de 300 000€ à 500 000€ à la commune car les compétences de l'agglo ne vont pas jusqu'à financer les erreurs du passé. En effet, la rétrocession s'est faite sans vérification. Ce n'est qu'en 2015 lors d'investigations pour les DSP, auxquelles l'association était conviée au titre de son appartenance aux comités consultatifs ad hoc, qu'il a été constaté que la commune n'était propriétaire, en fait, que d'un réservoir **étanche limité à 5 m3**. Ainsi les exutoires d'eaux pluviales sont sous dimensionnés et ne peuvent absorber les pluies importantes.

7. Les problèmes dans la ZA étaient pourtant connus au moins depuis 2007. Que n'ont-ils été résorbés à l'époque où il y avait un peu d'argent et des subventions ! Pour sûr les investissements n'étaient pas orientés vers les travaux d'assainissement !

L'étude diagnostic du système d'assainissement de 2007/2008 signalait :

Page 14 : Par temps de pluie, le puisard de la ZAE des Trois Saules ne permet pas d'évacuer correctement les EP. Le réseau EP est progressivement mis en charge et se déverse dans le réseau EU au niveau du regard à l'amont du PR (mise en évidence par test au colorant). L'emplacement de la communication entre les deux réseaux n'a pu être clairement mis en évidence. Ce qui crée des problèmes au niveau de la station d'épuration.

8. La négligence des propriétaires est épinglée par cette même étude de diagnostic

Page 22 : Le puisard utilisé pour l'évacuation des eaux pluviales de l'ensemble des eaux de voirie, ainsi que les puisards existants à la parcelle, ne permettent pas une évacuation correcte. Leurs capacités d'infiltration sont trop faibles par rapport aux volumes d'eaux qu'ils reçoivent et à la nature peu perméable des sols. Les inspections par temps de pluie des réseaux ont mis en évidence des rejets d'eaux claires dans le réseau EU,

Il est donc clair que les volumes d'eaux reçus sur les surfaces étanches de chaque parcelle ne peuvent être absorbés par des puisards sous dimensionnés. Les eaux ruissellent donc vers la voirie qui a déjà un puisard incapable d'absorber.

Il faut en conséquence que les propriétaires fassent les travaux leur incombant ! Et ce n'est pas une photo prise lors d'un orage qui règlera le problème ou fera oublier leurs manquements !

9. « Les fruits de la ZA profitent depuis des décennies à la commune » ?

La CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ont des champs d'application qui tiennent compte des chiffres d'affaires, des résultats, et des statuts des sociétés.

A la lecture des informations publiques des sociétés de la ZA, on peut constater que **beaucoup d'entre elles échappent ou participent à minima à cette Contribution Économique Territoriale.**

En conséquence, écrire que des travaux **devraient commencer par la ZA au motif que les fruits des sociétés profiteraient à la commune**, est une gageure.

Rappelons quand même que les Saints Salvatoriens, par l'intermédiaire des taxes FONCIERES ET D'HABITATION, **participent eux aussi aux ressources communales**, et attendent en amélioration de leur cadre de vie des travaux autrement prioritaires comme : l'école, la voirie, l'éclairage public, etc.

N'oublions pas non plus que la ZA contribue fortement aux anomalies de la station d'épuration qu'il va falloir refaire aux frais de tous.

LA STATION D'EPURATION

Nous vous parlons d'un temps que les jeunes de Saint So ne peuvent pas connaître, le village en ce temps-là, évacuait ses eaux jusqu'à des fosses septiques. Et si l'humble bâtisse, qui nous servait de nid, ne payait pas de mine, c'est là qu'on connaissait, des problèmes de latrines.

Alors, sous l'impulsion de l'adjoint au maire Jean FOUILLET, le Maire de l'époque Jean POIRÉ lança il y a 30 ans la grande opération d'assainissement collectif de notre commune. Nous les remercions !

Mais la situation géographique de la commune et les coûts ne permettaient pas de raccorder un tel réseau à la station d'épuration de nos voisins. Il fut donc décidé de créer notre propre station d'épuration pour 1200 équivalents habitants (traitement nominal 1050 E.H).

Une révolution sans doute, pour une petite commune, mais l'initiative n'a jamais été contestée. Les emprunts qu'il a fallu contracter sont toujours en cours de remboursement, nous y participons tous, depuis la réalisation des travaux.

Cependant comme toute construction, il y a nécessité d'entretenir et de s'adapter aux normes environnementales nouvelles qui bien évidemment n'existaient pas il y a 30 ans. Quelques-unes ont été respectées mais pas toutes.

Notre association a alerté sans relâche depuis 10 ans les élus sur l'obligation de respecter le Grenelle de l'Environnement et particulièrement notre rivière ECOLE. Mais si leurs préoccupations concernaient bien la rivière, ce n'était pas de la station d'épuration dont il s'agissait, mais du Moulin qui a concentré tous les investissements.



L'installation d'assainissement dysfonctionnait et nous n'étions pas les seuls à le dénoncer. La police de l'eau du bassin SEINE NORMANDIE, les services du département SATESE, le syndicat de la rivière ECOLE et l'association « SAINT SAUVEUR AUTREMENT » faisaient le même constat que nous.

Si les coups de gueule des associations étaient rejetés systématiquement, les autorités sanitaires ont eu raison de la sourde oreille qui leur était opposée. Elles ont placé la commune devant l'ultimatum d'engager en urgence des travaux.

Fort heureusement, l'équipe municipale actuelle avait lancé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) ce qui lui permet de posséder aujourd'hui un diagnostic de la situation et un projet indiscutables qui devraient régler le problème.

Dotée d'un dossier constitué depuis des années et de contacts avec les services du département notre association a apporté et apporte encore, autant qu'elle le peut, son aide dans l'analyse des études menées par les bureaux d'études techniques.

La phase 3 de ces études a été menée dans le cadre du SDA. Elle est désormais terminée.

Elle a consistée à :

1. Analyser la gestion des eaux pluviales de la ZA des Trois Saules
2. Faire un bilan de fonctionnement du système d'assainissement (réseaux et station)
3. Analyser et décrire les solutions technico-économiques possibles

En décembre, les élus majoritaires et minoritaires se sont retrouvés (13 pour, 2 abstentions, 0 contre) sur le choix de la reconstruction complète de la station, ce qui nous laisse espérer, enfin, la fin d'un dysfonctionnement avéré.



Toutefois, la compétence Assainissement sur la commune a été reprise au 1er janvier 2018 par l'agglomération DU PAYS DE FONTAINEBLEAU, laquelle devrait suivre les décisions du Conseil Municipal, mais décidera du calendrier prévisionnel des travaux et des financements.

De plus il va falloir mettre en place appels d'offres, maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre. Espérons que cela se fasse au plus vite car les subventions diverses et variées pourraient comme ces dernières années fondre au soleil.

Nous veillerons, comme nous l'avons toujours fait, à donner notre avis sur les solutions qui préservent au mieux l'intérêt général.

D'ores et déjà, nous entendons et lisons que le coût sera très élevé et de ce fait la hausse du prix de l'eau aux particuliers sera, elle aussi, très importante.

Certes cela ne sera pas gratuit ! Ces travaux sont nécessaires à l'hygiène publique et donc à notre mode de vie.

L'incidence sur le prix de l'eau n'est due, à notre connaissance, qu'à l'obligation qui est faite aux collectivités d'utiliser, pour les travaux d'assainissement, le budget M49 dont les ressources sont les redevances des usagers, alors que tout autre investissement utilise le budget M14 dont les ressources sont l'impôt.

Y a t-il un autre choix ? A notre avis NON ! Car il existe, bel et bien, un risque de mise sous tutelle de la commune avec aucune possibilité de maîtriser les opérations et les dépenses ?

L'association est clairement pour l'option retenue !



Serons-nous bientôt qu'une région dortoir ?

Avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS) prépare actuellement son projet de territoire.

La logique est déconcertante !

Mais où est donc la cohérence ?

Après avoir constaté que **le nombre des emplois est déjà insuffisant**, le taux de chômage actuel est de 13.6% des actifs pour 8.8% dans le département, et 28.8% des 15-24ans, très nettement supérieur aux moyennes, la CAMVS démontre son incapacité à attirer de l'emploi sur le territoire. Il n'y a que 48% d'actifs sur le territoire de la CAMVS, alors qu'ils sont 68% dans le département.

Elle envisage de **créer 10000 logements nouveaux (25000 habitants)** dans les années à venir. La construction de logements sociaux passera d'un rythme de 164 logements /an à 750/an. Et pourtant le parc actuel (56000 logements) est composé de : 5.8% de logements vacants et 17000 logements sociaux, soit 33.5% du parc. Une bonne part sera concentrée autour du pôle SAINT FARGEAU PONTIERRY / PRINGY / BOISSISE LE ROI c'est-à-dire à nos portes.

Alors que le PLD (Plan Local de Déplacement) démontre que **LE TRANSIT N'EST QUE DE 7.8% DES DÉPLACEMENTS** et que le diagnostic indique LE RESEAU ROUTIER BENEFICIE D'UNE BONNE CONNEXION aux axes magistraux, Le SCOT s'engage dans une démarche, dite nécessaire, pour délester le centre-ville des flux de transit. Oubliant ainsi que les quelques problèmes pendulaires de circulation (aux heures de pointe) sont dus au trafic interne.

C'est inacceptable.

Il faut inverser la tendance et savoir définir des priorités.

D'abord attirer des entreprises créatrices d'emplois diversifiés, car il faudra trouver 10000 emplois pour stabiliser un équilibre habitat / emploi.

Il faut savoir que seules les grandes entreprises sont capables de concentrer l'emploi. Les objectifs du SCOT en la matière concernent principalement la zone de VILLAROCHE et l'extension de 3 ZA. Sachant que les zones d'activités n'apportent que 25 emplois à l'hectare et que les employés d'entreprises à haute technologie, comme SAFRAN sont 90% à habiter à l'extérieur du territoire, nous ne comprenons pas comment l'emploi sur le territoire sera amélioré avec si peu de projet !

Adapter l'habitat à l'emploi nouveau et ne pas créer de villes dortoirs !

Réaménager les plans de circulation interne en respectant les diagnostics successifs des PLD.

C'est quand on atteint un réel équilibre que l'on peut envisager ensuite, et seulement ensuite, un autre développement. Il ne faut pas confondre développement et amélioration !

NOUS DEMANDONS AUX ÉLUS DE PRENDRE DES DÉCISIONS DE BON SENS

Nous vous encourageons à exprimer ce souhait raisonnable auprès de vos élus.

Nous vous invitons à vous tenir informés et à exprimer votre avis dès maintenant.

Après il sera trop tard ! Le projet sera arrêté Mi 2018 ! Nous reviendrons rapidement vers vous !

Divers



Lors de notre dernière assemblée générale, nous vous avons fait part de notre intention d'utiliser un don financier pour investir dans l'achat de bancs à installer sur la commune. C'est fait ! Nous recevrons ce mois, 1 banc avec dossier à destination du terrain proche du city stade, un banc sans dossier pour la place de l'église et une assise en bois à installer sur un des murs maçonnés du terrain de boules. Nous comptons désormais sur les agents communaux pour les mettre en place.

L'an passé, nous avons remis à la commune un document listant des petits travaux à exécuter sans dépenses excessives, mais nécessitant JUSTE UN PEU DE BONNE VOLONTE, notre demande semble avoir été oubliée. Nous réitérons notre demande.

La couverture du chalet des Terres Menues est très endommagée ! Pour conserver la possibilité d'utiliser cette installation, une remise en état est certainement nécessaire.

Comme les riverains, nous avons constaté que l'accès et les zones de stationnement de la place, rue de la Terre aux Moines, étaient inutilisables. La mairie et l'adjoint aux travaux, contactés pour ces faits, nous ont assuré que l'entreprise reprendra gratuitement l'erreur technique cause de ce défaut.

DERNIERE MINUTE

Nous avons appris lors de la présentation des vœux du maire, que le MOULIN était sous compromis de vente. C'était le choix d'une large majorité de SAINT-SALVATORIENS après consultation publique. Si juridiquement, le compromis vaut vente, il est toutefois prudent d'attendre la signature de l'acte de vente.

Charge à nous désormais de s'assurer que le règlement d'urbanisme applicable à cette zone soit respecté et que l'aspect environnemental ne soit pas bouleversé.

Visitez notre site Internet : <http://www.protectionsite-stsauveur77.fr/>

Il est régulièrement mis à jour.